

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 juin 2017

n°6

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.PEROCHON, M.SULLI, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET

POUVOIRS (2) : M.COLIN donne pouvoir à M.PEROCHON
M.JUGE donne pouvoir à M.DAGUISE

EXCUSES (4) : M.ABELIN, Mme BOURAT, Mme MOREAU, M.MELQUIOND

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique CHAINE

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Demande de subvention au département – Soutien au dispositif DEMOS

Le dispositif DEMOS vise pendant trois années à toucher les publics éloignés de toute pratique artistique et culturelle, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires ou des territoires ruraux souvent dotés de moins d'équipements d'enseignement artistique. Il s'inscrit pleinement dans le souhait de la communauté d'agglomération, d'offrir l'accès à la culture au plus grand nombre, par tous moyens. Ce dispositif constituera également un projet culturel fédérateur entre toutes les communes composant le nouveau territoire de la nouvelle agglomération depuis le 1er janvier 2017.

Grand Châtellerault souhaite s'inscrire dans ce projet, avec comme partenariat opérationnel l'Orchestre Poitou Charentes (OPC). C'est ainsi que 7 groupes de 15 enfants ont été constitués : Ozon, Renardières et MPT/Minimes pour Châtellerault, et Thuré/Scorbé Clairvaux, Naintré, La Roche Posay et alentours, Dangé St Romain et alentours. Chaque groupe bénéficie d'un apprentissage autour d'une esthétique, les bois, les cuivres, les cordes. Les répétitions ont lieu soit dans les salles d'activités des maisons de quartiers, soit dans les salles mises à disposition par les écoles, les associations ou les communes.

Les enfants et les familles qui adhèrent au dispositif sont accompagnés pendant les 3 années par des acteurs sociaux et socio-culturels de proximité. Cette action contribue, entre autres, à soutenir la fonction parentale et trouve donc pleinement sa place dans la politique enfance et jeunesse conduite par la collectivité.

Au titre d'une action en direction des jeunes, dont l'objectif est aussi de créer une mixité sociale, Grand Châtellerault sollicite une subvention d'un montant de 5 000 € pour la mise en place du projet DEMOS.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en place une action fédératrice et éducative en direction des jeunes les plus éloignés de la culture et de leurs familles sur le territoire de Grand Châtellerault,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 juin 2017

n°6

page 2/2

- de solliciter auprès du département l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour le financement du projet sur le territoire,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire 311.5/6574/5100 (Demos)

Le n° SIRET de la collectivité est le suivant : 268 600 413 000 12

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 21/06/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER